



## Conditions Particulières du Produit – Adobe Sign (2019v1)

- 1. Fichiers de Contenu.** "Fichiers de Contenu" désigne les ressources Adobe fournies dans le cadre des Services On-Demand. Sauf stipulation contraire dans un accord séparé, Adobe accorde au Client une licence non exclusive, non susceptible de sous-licence et non transférable, pour utiliser des Fichiers de Contenu en vue de créer l'utilisation finale du Client (c'est-à-dire une application dérivée ou un produit créé par le Client) dans lequel les Fichiers de Contenu, ou leurs dérivés, sont intégrés pour utilisation par le Client ("**Utilisation Finale**"). Le Client peut modifier les Fichiers de Contenu avant de les intégrer dans l'Utilisation Finale. Le Client peut reproduire et diffuser les Fichiers de Contenu uniquement en lien avec l'Utilisation Finale du Client ; néanmoins, en aucune circonstance le Client n'est autorisé à diffuser des Fichiers de Contenu séparément hors du cadre de son Utilisation Finale.
- 2. Modification.** Adobe déploiera des efforts raisonnables pour informer le Client de toute interruption ou modification de tout ou partie des Services On-demand. En cas d'interruption intégrale d'un Service On-Demand par Adobe, Adobe fournira au Client (i) un remboursement calculé au prorata pour les éventuelles redevances prépayées, ou (ii) un service similaire au Service On-Demand qui a été interrompu.
- 3. Notifications tierces.** Les auteurs et concédants de licence de certaines normes publiques et de codes mis à la disposition du public (« Matériels Tiers »), exigent la communication de certaines notifications aux utilisateurs finaux des Services On-demand. Ces notifications tierces figurent sur le site [www.adobe.com/go/third\\_party/](http://www.adobe.com/go/third_party/) (ou un site Web qui lui succède). L'intégration de ces notifications tierces ne limite pas les obligations d'Adobe envers le Client quant aux Matériels Tiers intégrés dans les Services On-demand.
- 4. Stockage, Conservation et Transition des Données du Client et du Contenu du Client.** Adobe stockera les Données du Client et le Contenu du Client pendant la Durée de la Licence et tant que le volume de stockage ne dépasse pas la limite de stockage spécifiée dans le Bon de Commande applicable. Adobe peut imposer des limites raisonnables quant au stockage du Contenu du Client et des Données du Client, notamment des limites liées à la taille des fichiers, à l'espace de stockage, et d'autres limites d'ordre technique. Si le Client dépasse ces limites, Adobe fera des efforts commercialement raisonnables pour notifier le Client et lui offrir la possibilité de déplacer le Contenu du Client et les Données du Client hors des Services On-demand avant de les supprimer.
- 5. Contrôles Configurables.** Certains contrôles de sécurité, déterminés par Adobe, sont disponibles et paramétrables par le Client ou par l'assistance clientèle d'Adobe. Il incombe au Client de configurer et d'utiliser les fonctions de sécurité du service de signature électronique pour répondre aux obligations du Client envers les Participants au titre des lois applicables régissant la confidentialité, la sécurité et la protection des données. A compter du moment où le Client a téléchargé ou transféré d'une façon ou d'une autre un Document Électronique hors des services Adobe Sign, vers un fournisseur tiers, de départ d'un Document électronique des serveurs d'Adobe, les contrôles de sécurité mis en place par Adobe ne s'appliquent plus.
- 6. Sécurité.** [La Section 8.2](#) des Conditions Générales d'Adobe est applicable au Contenu du Client dans le cadre de l'utilisation d'Adobe Sign.
- 7. Informations Personnelles Sensibles.** L'article Données Personnelles Sensibles des Conditions Générales ne s'applique pas à l'utilisation par le Client d'Adobe Sign.
- 8. Conseil juridique.** Le Client devra se fier à son propre conseil juridique quant à l'utilisation et la viabilité des Signatures électroniques dans un pays en particulier ou pour un usage particulier.
- 9. Certificats Électroniques.** Les Certificats Électroniques sont généralement émis par des tiers et non par Adobe. Il incombe exclusivement au Client de décider s'il fait ou non confiance à un Certificat Électronique et dès lors le Client utilise les Certificats Électroniques à ses propres risques.

- 10. Activité du Compte.** Chaque Utilisateur dispose d'un compte associé avec son identifiant de connexion. Le Client est responsable de toutes les activités qui ont lieu via le/les compte(s) d'un Utilisateur.
- 11. Transferts de licence d'Utilisateur.** Le Client peut déployer Adobe Sign sous licence par Utilisateur uniquement à une ou plusieurs personnes (un employé ou un prestataire du Client) à l'aide d'un identifiant de connexion et d'un mot de passe uniques. Le Client ne peut pas autoriser l'utilisation du même identifiant de connexion par deux ou plusieurs Utilisateurs, ni déployer Adobe Sign dans un modèle de licence partagée ou un déploiement de licence similaire (y compris, mais sans s'y limiter, flottant, utilisateur générique, loué, ou déploiement de licence par équipe). Le Client peut transférer une licence d'un Utilisateur à un autre Utilisateur (employé ou entrepreneur du Client) sans être considéré comme un déploiement supplémentaire, sous réserve des exigences de déclaration qui peuvent figurer dans un Bon de Commande et à condition que le Client désactive le compte Adobe Sign de cet Utilisateur, et que le nouvel employé ou prestataire utilise ensuite un nouvel identifiant et mot de passe.
- 12. Restrictions de Licences additionnelles.** Le Client ne doit pas (A) faire de publicité pour un quelconque produit ou service par le biais des services On Demand ; ou (B) imiter une personne ou entité, ou faire de fausse déclaration sur l'affiliation du Client avec une entité ou une personne.
- 13. Définitions supplémentaires.**
- 13.1 « **Certificats Électroniques** » sont les certificats tiers qui sont appliqués aux signatures électroniques dans Adobe Sign.
- 13.2 « **Document Électronique** » désigne tout document téléchargé dans Adobe Sign.
- 13.3 « **Participant** » désigne toute personne physique ou morale qui, par voie électronique, examine, accepte, signe, approuve, transmet ou délègue une action à un tiers concernant des Documents électroniques via le compte Adobe Sign du Client.
- 13.4 Une « **Transaction** » a lieu à chaque fois qu'un Document Électronique, ou la collecte de Documents Électroniques liés jusqu'à 100 pages ou 10 Mo sont envoyés à des Participants via les Services On-demand.